



## Refus de vente d un refrigerateur

Par **THYRARD**, le **30/06/2009** à **11:35**

Bonjour,

En date du 9 mai 2009, nous avons acheté un frigidaire de marque SAMSUNG à la foire de Paris . Les termes de cette commande incluait une livraison gratuite à l'adresse mentionnée sur le dit bon de commande ainsi qu'un micro-onde offert.

Début juin, j'ai contacté la société Claudnat pour convenir de la date de livraison. Suite à ce contact on m'a informé qu'il était trop tôt, en me conseillant de renouveler mon appel vers le 20 juin.

Le mardi 16 juin, lors de mon appel, on m'informe que ma commande ne pourra être honorée car les livraisons en province sont programmées et closes et que cette livraison générera un surcout à la société. L'adresse de livraison et nos coordonnées téléphoniques étant spécifiées sur la facture datant du 09 Mai 2009, la société avait tout loisir d'intégrer, dans son planning de livraison province notre commande.

que puis je faire pour être dédommagée, d'autant plus qu'ils ont commence à prélever les mensualités avant la livraison alors que le contrat spécifiait paiement après livraison

je vous remercie par avance de votre aide

Cordialement